



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LA FOURMILIERE DU 13 AVRIL 2022

Sont présent/tes :

Comité : Mmes Alexandra Martin-Gante, présidente, et Chantal Dayer Rytz, caissière-comptable

Personnel de la Fourmilière : Mmes Cécile Bra, directrice, Marion Hofer, Aline Gruaz, Lucie Schmoutz, Mlles Cathy Rogivue et Chloé Tardy (excusée : Mme Patricia Bussy)

Parents : Mme Almeida, Mme Balmelli, M. Barraud, M. Brocard, Mme Carvalho, Mme Guillermin, Mme Hartweg, Mme Henneberger, M. Kalubi, Mme Künzle, M. Leuba, Mme Mivelaz, Mme Meier, Mme Pascu, Mme Purcell, M. Ramondetti, Mme Rosset

Vérificatrices aux comptes : Mmes Geneviève Chapuisat Pont et Léonie Schoeb

Représentante de la municipalité : Mme Elisabeth Morerod

Excusés :

Mme Emilie Wouters, Mme Perrucci, Mme Bennaceur, Mme Besset, Famille Chariatte, Mme Couturier, Famille Gasc, Mme Guillin, Famille Gyger, Mme Krattinger, Famille Kriz, Famille Mathey, Mme Matthey-de-l'Etang, M. Michel, Famille Niederer, Mme Ödman, Famille Porchet, Famille Regamey, Mme Rosselet

38 familles n'ont pas répondu

1. Adoption de l'ordre du jour

Adopté à l'unanimité

2. Approbation du PV de l'assemblée générale virtuelle du 25 avril 2022

Approuvé à l'unanimité

3. Rapport de la présidente

Equipe éducative

Présentation :

Madame Cécile Bra, directrice de l'UAPE, travaille à 71% et nous est fidèle depuis août 2008.

Mme Aline Gruaz, éducatrice depuis janvier 2015, travaille à 51%.

Mme Marion Hofer, éducatrice, travaille chez nous depuis décembre 2015, elle est à 89%.

Mme Hofer s'occupe également de diverses tâches administratives en soutien à Mme Bra.

Mme Lucie Schmoutz, assistante socio-éducative, chez nous depuis août 2019. Mme Schmoutz travaille à 60%.

Nous comptons parmi nous également deux auxiliaires :

Mlle Cathy Rogivue, chez nous depuis octobre 2017, travaille à 62%.

Mme Patricia Bussy, chez nous depuis août 2019 et employée au taux de 68%.

Enfin, Mlle Chloé Tardy, qui a commencé en août 2019 une formation à l'ESEDE (école supérieure en éducation de l'enfance) et qui travaille chez nous à 58% avec un statut d'assistante socio-éducative.

Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe pour son très bon travail, sa flexibilité, la rapidité à trouver des solutions de remplacement quand cela est nécessaire. Nous lui devons le bon fonctionnement de notre structure. MERCI.

Je tiens également à remercier Mme Chantal Dayer Rytz, notre fidèle comptable, pour son excellent travail.

Comité :

Nous sommes 3 au Comité depuis l'an dernier, Mme Boukli nous ayant quitté.

Jusqu'à il y a peu, le comité de composait de Mme Wouters, vice-présidente, de Mme Dayer Rytz, caissière-comptable, et de moi-même. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur travail.

J'ai le profond regret d'annoncer le départ de Mme Wouters mais ai le plaisir de vous proposer la venue de Mme Maryline Balmelli pour nous prêter main forte. Mme Balmelli est maman de 4 enfants, elle au bénéfice d'un diplôme de commerce et travaille dans l'enseignement depuis 7 ans. C'est une personne de toute confiance que je connais depuis longtemps. Je suis persuadée que sa présence au sein de notre Comité sera une réelle valeur ajoutée.

J'ai également le plaisir d'annoncer la candidature de Mme Cécile Hartweg comme nouveau membre au sein de notre comité. Un grand merci à elle.

Mme Dayer se représente dans son poste et je compte pour ma part continuer également à m'engager pour cette Association, comme je le fais depuis 12 ans déjà.

Soyez certains, chers Parents, que le Comité soutient toute l'équipe éducative. Nous travaillons main dans la main pour assurer le bien-être de vos enfants.

Merci à vous tous pour votre confiance.

4. Intervention de Cécile Bra, responsable du lieu d'accueil

Chers parents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence et c'est un plaisir de pouvoir faire cette Assemblée Générale en « vrai » et sans masque !!

Pendant ces deux années particulières, l'équipe et moi-même avons essayé de nous adapter au mieux à la situation et aux différentes directives qui nous étaient imposées.

J'en profite donc pour remercier l'équipe éducative pour sa réactivité et son adaptation.

Mes chères collègues, quelle chance d'avoir une équipe comme la nôtre ! Je ne vous remercierai jamais assez pour votre travail et votre bienveillance envers les enfants.

Je vous rappelle que toute l'équipe éducative met un point d'honneur à communiquer au mieux avec vous, Parents, n'hésitez donc pas à nous solliciter si nécessaire !

En complément au discours de Mme Martin-Gante, je souhaite rajouter quelques points concernant l'équipe :

- Chloé finira sa formation en juillet et restera à la Fourmilière en tant qu'éducatrice dès la rentrée d'août.
- Cathy se lance dans un nouveau défi et commencera la HETSL (Haute école sociale de Lausanne) en emploi dès la rentrée d'août prochain et pour une durée de 4 ans.
- Enfin, Lucie sera absente à la rentrée prochaine car elle attend un heureux événement. Nous accueillerons donc une nouvelle personne dans l'équipe éducative pour son remplacement de congé maternité.
- A cette équipe fixe, se rajoute, pour cette année, Julien, notre stagiaire et nous avons la chance d'avoir également Andréa, notre fidèle remplaçante sur appel.

Je tiens également à remercier notre comité pour son travail et sa confiance, ainsi que la municipale Mme Morerod pour sa collaboration.

En ce qui concerne la rentrée scolaire prochaine, nous rencontrons un manque de place très conséquent. Pour rappel, nous accueillons 36 enfants le matin et l'après-midi et 60 enfants à midi. Nous sommes actuellement complets, voir en dépassement à certains moments car nous avons dû accueillir un peu au pied levé, quelques enfants en cours d'année car la maman de jour a démissionné et ces enfants se sont retrouvés sans moyen de prise en charge.

Nous avons déjà pas mal d'enfants à l'interne qui sont en attente depuis l'année dernière plus une vingtaine de nouvelles familles qui souhaitent inscrire leurs enfants en août.

Je ne vais quasi pas pouvoir accéder aux demandes de modifications de fréquentation des enfants déjà placés chez nous et ne vais pas pouvoir proposer de place ou que très peu de place à passablement de nouvelles familles.

C'est avec cette donne-là que j'ai approché la commune en début d'année afin de voir si nous pouvions proposer une solution alternative à l'UAPE aux familles. Il faut savoir que nous sommes la seule solution car pas de cantine ni de maman de jour pour les 1 à 6P. Nous ne pouvons pas pousser les murs. Il n'y a malheureusement pas de possibilité d'ouvrir un 2^{ème} lieu. (Si vous souhaitez les détails des démarches entreprises, nous pouvons en parler après avec Mme Morerod). Nous avons donc fait une demande en urgence auprès du réseau AJEMA pour pouvoir accueillir 12 enfants supplémentaires sur les après-midis. Pas de possibilité pour midi.

A savoir que c'est une décision que j'ai prise, que nous avons prise, à contre-cœur car pour nous, cela sera au détriment des enfants et de la qualité de prise en charge que nous leur offrons. J'invite quiconque à venir ici les après-midis pour voir ce que cela donne avec 36 enfants et de l'imaginer avec 48. Il y a tellement de familles dans le besoin que nous n'avons pas d'autres choix. A savoir également que ces 12 places supplémentaires ne pourront pas accueillir tous les enfants de la liste d'attente et que nous n'augmenterons plus après cela.

Interventions des parents suite à l'intervention de la responsable du lieu d'accueil :

Les parents présents ont pu exprimer leur inquiétude quant au manque de réactivité de la commune pour la mise en place de places supplémentaires.

Mme Morerod a affirmé avoir effectué le nécessaire auprès de l'OAJE et le PEP, et qu'il n'y a pas de solutions pour pallier au manque de place.

Les parents demandent à ce que la cantine occupée que pour quelques heures par jour, soit exploitée pour les 6p, ce qui serait une solution pour les parents qui seraient d'accord d'autoriser cette solution de cantine en lieu et place d'une unité d'accueil.

L'assemblée demande à ce que la commune trouve une solution dans ce sens pour la rentrée d'août 2022, bien que Mme Morerod affirme que cela ne sera pas possible dans un délai si court.

5. Rapport de la comptable envoyé par courriel à tous les parents le 29 mars 2022

Comptes 2021 - partie pertes et profits :

Les principales **charges** sont :

Les charges liées au personnel, soit CHF 462'759.46, représentant 69.4 % des charges totales.

Le loyer + charges de CHF 88'200.-, soit 13.2 % des charges totales selon bail à loyer en vigueur.

Les frais de repas et collations de CHF 91'806.60, soit 13.7 % des charges totales.

Les produits :

Les prestations repas et présence :

CHF 320'825.80 soit une facturation moyenne de CHF 26'735.50 par mois

Les revenus des centres aérés : CHF 10'453.80

⇒ Totalisant CHF 331'279.60 de revenus parents. L'augmentation par rapport à 2020 est due à la non-facturation aux parents lors de la fermeture de la structure de la mi-mars à la mi-mai 2020 (COVID).

Les subventions :

La FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jours des Enfants) nous a versé :

CHF 137'609.- de subventions ordinaires,

CHF 5'000.- de soutien à l'adhésion à la CCT (Convention collective de travail) à laquelle la structure a adhéré depuis janvier 2019,

CHF 1'500.- de soutien pour la formation,

CHF 9'372.- solde aide au démarrage (nouvelles places d'accueil dès août 2019 pour la période de midi)

L'AJEMA (Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne) nous a versé CHF 254'056.- de subventions ordinaires,

Les subventions négatives FAJE et AJEMA correspondent aux décomptes des années précédentes. Le décompte final 2020 ne nous est pas encore parvenu du réseau.

Le bénéfice technique de CHF 50'865.11 qui devra être reversé au réseau.

Les principaux postes du bilan sont :

A l'Actif :

Les liquidités au 31.12.2021 : CHF 170'310.34

Le CCP 1 affichait un important disponible (163'042.38) du fait que le bénéfice de 2020 (ce montant figure dans les charges à payer mentionnées ci-après), soit CHF 105'964.71 n'a pas été réclamé par l'AJEMA en 2021, et comporte également le montant pour rembourser le bénéfice 2021.

Créances :

Débiteurs : CHF 6'880.70

Actifs transitoires :

Loyer janvier 2022 payé à l'avance

Actifs immobilisés :

Mobilier CHF 25'200.- et Informatique CHF 600.- : aménagements des nouveaux locaux effectués en 2018 avec les fonds de la Commune de Lonay et de la Loterie Romande, dont le pendant est dans les passifs sous capital privé.

=> Ces postes continuent à être amortis (en 10 ans au total).

Au passif :

Les soldes des comptes courants AVS et LPP au 31.12.2021.

Passifs transitoires :

Les charges à payer :

Le bénéfice 2020 à rembourser à l'AJEMA (cf poste Liquidités commenté ci-dessus), frais de vaisselle et nettoyage facturés par la commune de Lonay d'octobre à décembre 2021, LPP d'octobre à décembre, Swisscom décembre 2021, décomptes assurances accident et pertes de gains.

Produits constatés d'avance : entrées fin décembre sur le CCP concernant des redevances pour janvier 2022.

Capital privé :

Don de la Loterie Romande et Don de la Commune de Lonay

Ces fonds ont servi à l'aménagement des locaux de la Fourmilière.

- ⇒ Les paiements pour l'aménagement n'ont pas transité dans les comptes de pertes et profits, car ce financement n'a pas été effectué par le réseau AJEMA. Ces postes sont amortis en même temps que le poste Mobilier précité.

Le bénéfice/perte reporté de CHF 19'560.67

Le bénéfice fictif de l'exercice de CHF 50'865.11

6. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les multiples sondages ont permis de constater que les justificatifs concordaient toujours avec la comptabilité tenue. Au vu du résultat, les vérificatrices aux comptes, Mmes Chapuisat Pont et Schoeb proposent d'approuver les comptes au 31.12.2021 et de décharger le comité et les vérificatrices.

7. Approbation des comptes 2021 et décharge au comité et aux vérificateurs

Approuvés à l'unanimité et décharge donnée

8. Présentation du budget 2023

Les charges :

La masse salariale totalisant CHF 561'118.95 tient compte des augmentations des annuités du personnel existant et des éventuels remplacements en cours d'année.

Elle représente avec les charges patronales et les assurances 69.41 % des charges totales.

Le loyer : CHF 84'000.-/an, soit CHF 7'000.- par mois, plus les charges de CHF 4'200.--/an représentant 10.91 % des charges totales.

La charge « Achats de repas + collations » de CHF 120'000.- est basée sur une moyenne de 70 repas les lundis, mardi, jeudis et vendredis et 25 repas les mercredis sur 38 semaines, ainsi que les petits déjeuners et goûters.

Elle représente 14.84 % des charges totales.

Au niveau des produits :

Contributions parents : CHF 323'368.- : soit environ CHF 26'114.- de facturation mensuelle + les centres aérés.

Le pourcentage de la contribution parents devrait atteindre 40 % des produits d'exploitation.

Les subventions de l'AJEMA et de la FAJE sont projetées à hauteur de 60 % des produits d'exploitation, dont 30 % pris en charge par la FAJE.

9. Nomination des vérificatrices aux comptes

Mmes Célia Guillerm, Jehane Guillin et Kelly Rosset se sont présentées pour les postes de vérificatrices, dans l'ordre précité.

Mmes Guillerm et Guillin ont été élues par l'assemblée comme vérificatrices des comptes et Mme Rosset comme suppléante.

10. Election du comité

Mme Alexandra Martin-Gante, présidente

Mme Maryline Balmelli, vice-présidente

Mme Cécile Hartweg, membre

Mme Chantal Dayer Rytz, caissière-comptable
ont été élues à l'unanimité.

11. Divers

Aucun point n'a été ajouté

12. Clôture - verre de l'amitié

La séance s'est terminée aux environs de 22h00.